



AIR'PME



**DE L'AIR
POUR MA
PME !**



PARTIE 3

**La trésorerie, la mal-aimée
de la gestion TPE/PME**

SOMMAIRE

Introduction

3

Pourquoi et comment gérer la trésorerie ?

4

- » Quels sont les impacts de la non-gestion de la trésorerie ? 4
- » Que faire pour éviter les difficultés de trésorerie ? 4
- » Comment réduire les risques de retards de paiement et d'impayés ? 5
- » Une TPE/PME peut-elle se faire accompagner pour gérer sa trésorerie ? 6
- » Qui peut accompagner une TPE/PME pour gérer sa trésorerie ? 6
- » Pourquoi travailler avec un expert-comptable partenaire de FactoFrance ? 6

En quoi AIR'PME aide les TPE/PME à gérer leur trésorerie ?

7

- » C'est quoi AIR'PME ? 7
- » Quels sont les bénéfices d'AIR'PME pour les TPE/PME ? 9
- » Comment bénéficier d'AIR'PME ? 10
- » À qui s'adresser ? 10

INTRODUCTION

La trésorerie est trop souvent considérée dans les TPE/PME comme une fatalité. Elle serait la résultante de multiples facteurs que l'entreprise ne maîtrise pas : les factures fournisseurs à payer, les clients qui se font tirer l'oreille, les salaires et charges sociales qui tombent tous les mois, etc. Et puis c'est compliqué, on n'a pas le temps, on n'a pas envie... Bref, le chef d'entreprise serait, en quelque sorte, la victime impuissante de sa trésorerie. Et bien pas du tout !

La trésorerie est, certes, la résultante de nombreux éléments qu'on ne maîtrise pas tous, mais il est quand même possible d'en gérer certains. Et c'est précisément sur ceux-là qu'il faut concentrer son attention pour optimiser sa trésorerie.



Grâce à la solution de financement de facture AIR'PME, finis les découverts non autorisés, les agios qui n'en finissent pas. Les TPE/PME vont pouvoir reprendre le contrôle de leur trésorerie.


POURQUOI ET COMMENT GÉRER LA TRÉSORERIE ?

QUELS SONT LES IMPACTS DE LA NON-GESTION DE LA TRÉSORERIE ?

Comme présenté dans les chapitres précédents de ce livre blanc, la trésorerie, c'est le nerf de la guerre pour une entreprise. Sans trésorerie, pas d'investissement, pas d'achats de stocks, pas de crédit client...

Autrement dit, l'entreprise est paralysée et... elle doit réduire ses frais pour retrouver un peu d'oxygène. Elle commence en général par les dépenses de communication, ce qui n'a pas d'effet immédiat, mais qui se fait ressentir quelques mois plus tard. Sans trésorerie, l'entreprise est asphyxiée.

De nombreuses entreprises ont un chiffre d'affaires suffisant et une bonne rentabilité et pourtant, leur trésorerie fait défaut. Certaines se retrouvent même dans des situations délicates par manque de trésorerie.



“ *Que faire pour éviter les difficultés de trésorerie ?* ”

Pour éviter d'en arriver là, la trésorerie doit être gérée, anticipée, en un mot : pilotée. Le

chef d'entreprise doit toujours avoir un œil sur sa trésorerie.

Il doit s'assurer régulièrement que « ça passe », autrement dit que les prochaines échéances lourdes (loyers, salaires, remboursements d'emprunt) se feront sans encombre, que l'avoir sur le compte en banque permettra de faire face aux sorties prévues.

Le chef d'entreprise doit également suivre de près ses créances clients. En effet, c'est la principale source d'entrées de trésorerie pour son entreprise. Il faut donc veiller sur les créances comme on surveille le lait sur le feu ! Il faut tout faire pour éviter les retards et, pire encore, les impayés.

COMMENT RÉDUIRE LES RISQUES DE RETARDS DE PAIEMENT ET D'IMPAYÉS ?

Pour réduire les risques de retards de règlement et d'impayés de la part des clients, il faut être vigilant. Quelques bonnes pratiques vous permettront de réduire ce risque, même si le risque zéro n'existe pas :



Se renseigner sur **la solvabilité** de tout nouveau client avant de l'accepter.



Demander des **acomptes** pour toutes les ventes significatives.



Suivre les **encaissements** au quotidien.



Mettre en place un **système de relance** des clients (à J-8, J, J+5...).



Stopper toute livraison au moindre retard.

L'autre solution c'est de confier son poste clients à AIR'PME qui vous propose toutes ces bonnes pratiques et vous garantit un règlement de vos factures clients en quelques minutes !



“ Une TPE/PME peut-elle se faire accompagner pour gérer sa trésorerie ? ”

Bien sûr ! Piloter sa trésorerie est une nécessité pour un dirigeant d'entreprise, mais c'est un vrai métier et cela nécessite des compétences qu'il n'a pas forcément. Sachant que, même s'il a les compétences, le dirigeant peut avoir envie de consacrer son temps et son énergie à autre chose...

La gestion de trésorerie peut donc être confiée à un intervenant extérieur. Mais attention, on ne donne pas les clés du camion à n'importe qui ! Il faut vraiment être très exigeant sur le choix de votre partenaire.

Toutes les études le montrent année après année, l'expert-comptable est à la fois le partenaire le plus proche des chefs d'entreprises et celui en lequel ils ont le plus confiance. Outre leur connaissance fine de l'entreprise et de son mode de fonctionnement, les cabinets ont par ailleurs toute la compétence pour mener à bien cette mission pour le compte de leurs clients. L'expert-comptable est donc sans conteste le mieux placé pour accompagner les TPE/PME en matière de gestion de leur trésorerie.

“ Qui peut accompagner une TPE/PME pour gérer sa trésorerie ? ”



“ Pourquoi travailler avec un expert-comptable partenaire de FactoFrance ? ”

expert-comptable partenaire du programme AIR'PME.

Pour en savoir plus sur les caractéristiques de cette offre construite sur mesure pour les TPE/PME, rendez-vous dans la partie 2 du livre blanc.

Pour bénéficier de l'offre de financement AIR'PME, les entreprises n'ont pas le choix ! Elles doivent passer par un

EN QUOI LA SOLUTION DE FINANCEMENT DE FACTURE AIR'PME AIDE LES TPE/PME À GÉRER LEUR TRÉSORERIE ?

QUELS SONT LES ATOUTS DE LA SOLUTION DE FINANCEMENT AIR'PME ?

La solution AIR'PME n'est pas une énième déclinaison d'une offre d'affacturage construite pour des grandes entreprises et rognée à la marge pour des entreprises de plus petite taille. C'est une solution de financement souple et très innovante construite en collaboration avec des experts-comptables.

Pour résumer, la solution de financement de factures AIR'PME :

- A été construite sur mesure pour les TPE/PME.
- Est réservée aux entreprises clientes d'un cabinet d'expertise comptable.
- Permet un financement à la carte, plus souple que les solutions classiques.

AIR'PME est une solution simple, transparente et peu coûteuse d'optimisation de la trésorerie et de sécurisation du poste client. Bref, une solution de financement moderne et innovante pour les petites entreprises et une nouvelle corde à l'arc des experts-comptables pour accompagner à la fois leurs clients en difficultés et ceux dont l'activité progresse rapidement...

Concrètement, comment ça se passe ?

DÉMARRAGE

- Nous organisons la mise en place de la solution de financement à la carte pour votre entreprise
- Nous sélectionnons ensemble les clients dont vous souhaitez céder les factures
- Nous signons le contrat avec vous
- Nous vous accompagnons sur la mise en place de la digitalisation des factures
- Nous établissons la première cession de factures avec vous

SUIVI

- Ensuite, nous nous occupons de tout en restant votre interlocuteur unique
- Nous suivons le règlement des factures depuis votre espace client en ligne
- Nous nous assurons que les factures sont bien réglées

INFORMATION

- Nous vous informons sur la santé financière de vos clients existants et de vos prospects
- Nous vous informons régulièrement de la situation de votre encours client

QUELS SONT LES BÉNÉCIFES D'AIR'PME POUR LES TPE/PME ?

Les bénéfices à recourir au financement de factures via la solution AIR'PME sont nombreux pour les TPE/PME :



Améliorer leur trésorerie en encaissant le règlement des factures qu'elles souhaitent céder quelques minutes après leur émission : réduction des délais de paiement et des encours clients et réduction des agios bancaires.



Limiter leurs incidents de paiement en les garantissant à 100% contre l'insolvabilité de leurs clients.



Mieux connaître le « comportement de leurs futurs clients », grâce à un accès privilégié aux bases de données de FactoFrance.



Externaliser la relance de leurs factures clients à des spécialistes et préserver ainsi leur relation client.



Gagner un temps précieux et de la sérénité pour se consacrer pleinement à leur activité.



Bénéficier d'un service souple, à la carte et sans engagement et d'une tarification lisible et transparente.



“ Comment bénéficier du programme AIR’PME ? ”

Pour bénéficier de l’offre AIR’PME, l’entreprise doit impérativement passer par son expert-comptable. Lui seul pourra, en adhérant gratuitement au programme AIR’PME, faire profiter la TPE/PME de cette offre de financement innovante.

“ À qui s’adresser ? ”

Si vous êtes intéressé par le programme et la solution de financement AIR’PME, parlez-en à votre expert-comptable et conseillez-lui de prendre contact avec l’équipe dédiée : <https://www.airpme.com/fr/index.html>.





AIR'PME

Pour plus d'informations :

www.airpme.com

airpme@factofrance.com



Crédit photo : Everst. Juin 2022

AIR'PME est un programme exclusif proposé par Factofrance aux experts-comptables agréés Factofrance - société anonyme au capital de 507 452 317 euros

Siège social : Tour D2, 17bis place des Reflets - 92988 Paris La Défense Cedex - T +33 1 46 35 70 00 www.factofrance.com

RCS Nanterre 063 802 466 - N°TVA intracommunautaire : FR 26 063 802 466 - Banque agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.